

Typologie et évaluation de l'état du chêne liège en vue de son aménagement, Cas de la forêt de Nesmoth dans la partie Nord des Monts de Saïda (Ouest Algérien).

Type and assessment of the condition of oak cork for its development, Case of forest Nesmoth in the northern part of the Mounts of Saïda (Western Algeria).

NASRALLAH Yahia¹, KEFIFA Abdelkrim² et Mohamed SEBTI³ yasrallah@yahoo.fr, kkefifa@yahoo.fr et medsebti@ymail.com
¹ et ² Faculté des Sciences et de la Technologie, département de Biologie, Université « Dr. Tahar MOULAY » - Saïda.
³ Département de Biologie Végétale et Animale, Faculté Sciences Exactes et Sciences de la Nature et de la Vie, Université de Jijel.



Figure 1 : Peuplement de chêne liège à Nesmoth

Pourquoi une typologie du chêne liège pour la forêt de Nesmoth ?

La subéraie de Nesmoth est confrontée depuis plus d'un siècle à de multiples pressions. Sa régression continue est le résultat de la combinaison de facteurs historiques, socio-économiques, sylvicoles et naturels. Au défrichement par l'homme à la recherche de nouvelles terres de culture, s'ajoutent les incendies répétés et le surpâturage, en plus des contraintes climatiques et pédologiques (diminution des précipitations et appauvrissement des sols). Cette subéraie fait l'objet d'érénement et de reboisement inadapté et inapproprié. Elle est devenue une formation forestière méconnue dans sa composition et sa dynamique. La nécessité d'établir une typologie basée sur la connaissance des potentialités stationnelles et la description dendrométrique des peuplements en place pour orienter toute opération d'aménagement est devenue obligatoire.



Figure 2: Forêt de chêne liège dégradée à Nesmoth

Comment élaborer une typologie de subéraie de Nesmoth?

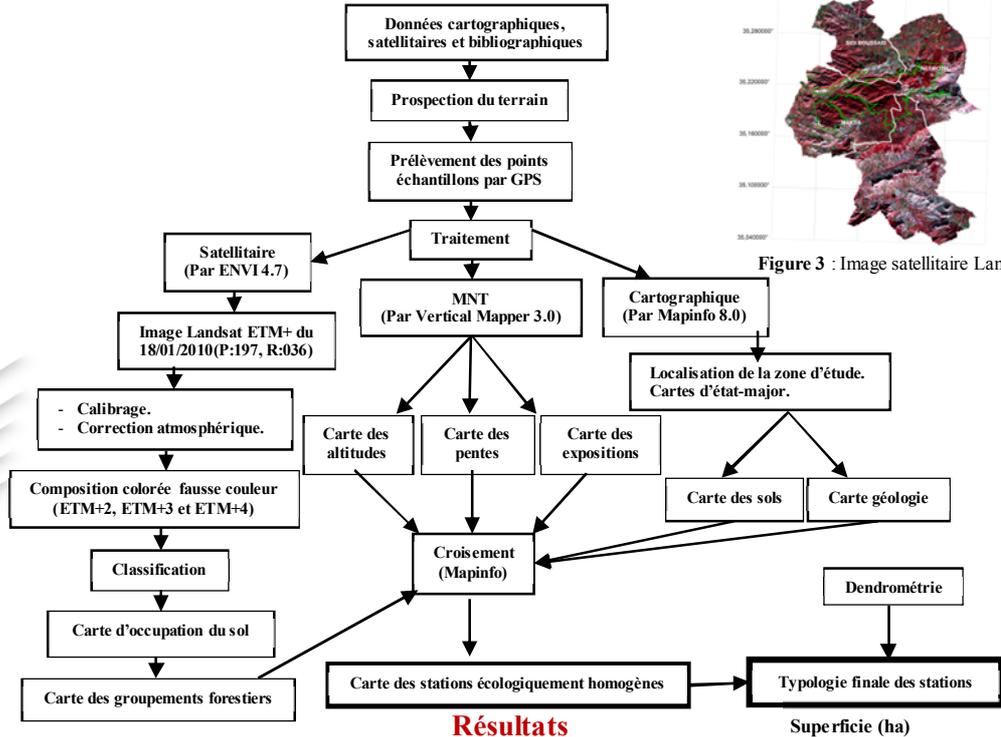


Figure 3 : Image satellitaire Landsat de Nesmoth

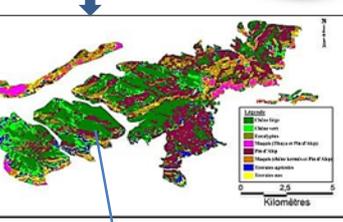
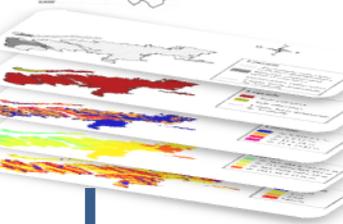
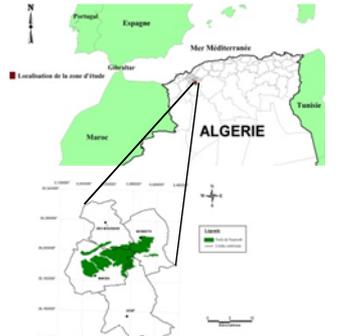


Figure 4: Carte d'occupation des sols

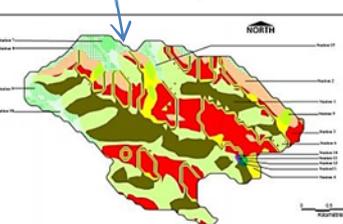


Figure 5: Carte des stations homogènes



Figure 7: Nécessité d'un aménagement intégré et durable

Tableau 1: Classification des zones homogènes

Association	N° Station	Exposition	Pente (%)	Altitude (m)
Ch. liège, P. d'Alep, Ch. vert et Eucalyptus camaldulensis	01	Est	12 à 25	712 à 862
Ch. liège	02	Ouest	12 à 25	712 à 862
Chêne liège et Chêne vert	03	Ouest	6 à 12	712 à 862
Chêne liège, Pin d'Alep et Chêne vert	04	Nord	1 à 6	712 à 862
Chêne liège et Pin d'Alep	05	Nord	12 à 25	712 à 862
Chêne liège, Pin d'Alep et Chêne vert	06	Sud	6 à 12	712 à 862
Chêne liège, Pin d'Alep et Chêne vert	07	Ouest	1 à 6	562 à 712
Chêne liège et Chêne vert	08	Ouest	12 à 25	562 à 712
Chêne liège, Pin d'Alep et Chêne vert	09	Est	6 à 12	562 à 712
Chêne liège, Pin d'Alep et Chêne vert	10	Sud	6 à 12	562 à 712
Pin d'Alep et Eucalyptus camaldulensis	11	Est	1 à 6	562 à 1012
Pin d'Alep et Eucalyptus camaldulensis	12	Sud	1 à 6	562 à 1012
Pin d'Alep et Eucalyptus camaldulensis	13	Nord	1 à 6	562 à 1012
Chêne liège et Pin d'Alep	14	Ouest	1 à 6	862 à 1012
Chêne liège et Pin d'Alep	15	Nord	6 à 12	562 à 712

- 1-Vieille futaie de chêne liège — (Etat moyen, densité moyenne) ⇒ Type A; (Etat dégradé, densité faible) ⇒ Type A;
- 2-Futaie de chêne liège — (Etat moyen, densité moyenne) ⇒ Type B; (Etat moyen, densité faible) ⇒ Type B;
- 3-Chêne liège + Pin d'Alep — (Bonne état, dense) ⇒ Type MR; (Bonne état, dense) ⇒ Type MR;
- 4-Chêne liège + Chêne vert ⇒ (Etat moyen, densité faible) ⇒ Type MF;
- 5-Chêne liège + Pin d'Alep + Chêne vert + Eucalyptus camaldulensis ⇒ (Bon état, densité élevée) ⇒ Type MRF;
- 6-Chêne liège + Pin d'Alep + Chêne vert + Eucalyptus camaldulensis ⇒ (Etat moyen, densité moyenne) ⇒ Type MRF.

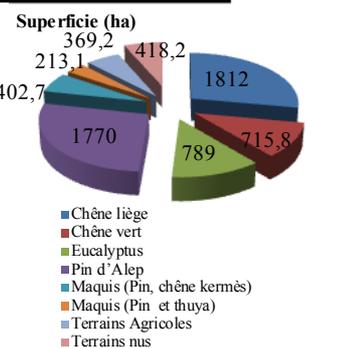


Figure 6 : Occupation des sols



Figure 8: La reconstitution de la subéraie de Nesmoth

Sylviculture et Aménagement

- Repeuplement et reconstitution progressive de la vieille futaie de chêne liège - Entretien et reprise des plantations du chêne liège dans la futaie adulte
- Reconversion et transformation du mélange (type MR1, MR2, et MRF1) par récolte progressive du Pin d'Alep et l'Eucalyptus et la plantation du chêne liège
- Mise en place de dispositif pour la lutte contre les incendies, le surpâturage et le défrichement.
- Intégration de la population dans les actions d'aménagement.